



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC:**

11 Laurier St. Place du Portage,
Phase III Core 0B2-103
Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Email / Courriel: TPSGC.DGAreceptiondessoumiss
ions-ABBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Title - Sujet SITE SUPPORT SERVICES - CFB GOOSE BAY	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-170006/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client	Date 2020-03-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG	
File No. - N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-28	
Time Zone Fuseau horaire Ottawa Local Time	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Henry, Yves	Buyer Id - Id de l'acheteur
Telephone No. - N° de téléphone (613) 736-2853	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 5 WING GOOSE BAY HAPPY VALLEY-GOOSE Newfoundland and Labrador A0P1C0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 003 est soulevé pour :

- 1) Fournir un avis pour les documents de référence.**
 - 2) Corriger la réponse n° 6 pour ajouter le tableau 1.2-1 approprié, car le tableau 1.3-1 a été inséré deux fois dans l'amendement 002 (Modification Anglaise seulement)**
 - 3) Répondre aux questions.**
 - 4) Modifier l'annexe J - Critères d'évaluation aux points 2.2a, 2.2b et 2.2c (critères cotés).**
 - 5) Modifier la clause 4.2.1 Base de sélection**
-

- 1) Pour toutes demandes de documents de référence, veuillez envoyer un courriel à l'autorité contractante à yves.henry@tpsgc-pwgsc.gc.ca pour demander des documents spécifiques.
- 3) Réponses aux questions :

Question 8

Le Canada peut-il préciser que les soumissionnaires doivent se conformer à TOUTES les exigences figurant dans les références, ou seulement dans la mesure où elles s'appliquent à des tâches spécifiques dans l'EDT. Par exemple, l'EDT 3.5.4.2 - FMD 1009 - Directive du commissaire des incendies du Canada n'est qu'une liste de références subordonnées. Le soumissionnaire doit-il se conformer au contenu de toutes les références subordonnées ?

Réponse 8

Oui, le soumissionnaire est tenu et doit se conformer au contenu de toutes les références subordonnées.

Question 9

Le service des logements meublés du gouvernement indique une valeur de location pour les bâtiments que le soumissionnaire peut choisir d'utiliser dans le cadre du contrat. Le Canada peut-il confirmer que les services publics, les services de conciergerie, les services d'entretien des bâtiments et des services publics, l'entretien mécanique et les services de déneigement sont inclus dans le prix du bail ?

Réponse 9

Le coût de la location ne comprend que les services publics. Tous les autres aspects de la gestion des installations, tels qu'ils sont précisés dans l'énoncé des travaux, sont la responsabilité du soumissionnaire s'il choisit d'occuper un bien immobilier appartenant au MDN

Question 10

La réponse à la question n°77 de la RFI indique que les services du SNIC sont attendus 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. L'énoncé des travaux 2.6.6 de la demande de propositions finale indique que les heures de travail normales sont de 8 h à 16 h et qu'il faut prévoir un point de contact 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les appels d'urgence ou les appels de détresse. Le Canada peut-il préciser s'il s'attend à ce que le SNIC fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ou seulement pour répondre aux appels d'urgence ou aux appels de détresse en dehors des heures normales de travail ?

Réponse 10

Veillez ne pas tenir compte de la réponse à la question n° 77 de la demande de renseignements. Le contractant doit fournir un point de contact pour les appels d'urgence et/ou les appels de détresse et les opérations du SCNG peuvent être nécessaires en dehors des heures normales de travail pour répondre aux besoins de la carte SCNG. L'essentiel de la définition de la journée de travail normale est d'accommoder le personnel du MDN. L'entrepreneur doit établir un calendrier pour effectuer les tâches suivantes : pelletage de la neige aux entrées, sable aux endroits nécessaires pour les glissades et les chutes, déneigement des parkings, etc. car il n'est pas nécessaire que ces tâches soient effectuées les fins de semaine et/ou à minuit. La réponse du SCNG est attendue 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et est conforme au plan du SCNG.

Question 11

Le Canada peut-il fournir toutes les références incluses dans le cahier des charges ? (par exemple, carte du SCNG, carte du VMP) ?

Réponse 11

Afin d'obtenir un document spécifique, veuillez envoyer votre demande directement à l'autorité contractante.

Question 12

Les annexes ont été divisées en sous-catégories dans l'annexe J - 1a Expérience en entreprise et 2.1 Expérience en entreprise et qualifications. Il apparaît toutefois que les points 2.2a, 2.2b, 2.2c n'ont pas été traités de la même manière.

Le Canada peut-il diviser les annexes 2.2a, 2.2b, 2.2c pour les faire coïncider avec les sous-catégories du cahier des charges ?

Réponse 12

Les points disponibles pour chaque critère coté 2.2a, 2.2b, 2.2c ont été divisés en "4" pour chaque annexe (A1, A2, A3 et A4). Le nombre maximum de points disponibles a été changé à 200. Par conséquent, 50 points seront attribués à chacune des 4 annexes, soit un total de 200 points par critère coté 2.2a, 2.2b, 2.2c. Il n'y aura pas d'autres divisions des critères.

Question n° 13

Les exigences obligatoires stipulent que le gestionnaire des systèmes d'information et de télécommunications (SIT) doit posséder une expérience de NavAids. Selon notre expérience dans l'industrie, les techniciens de NavAids sont formés en tant que techniciens en électronique, une filière de formation et de certification complètement différente de celle des SIT.

Les deux filières sont très différentes et il semble assez difficile de les recruter en tant que telles.

Les SIT et NavAids sont normalement des sections distinctes. La participation entre les deux sections est généralement assurée par des techniciens de NavAids qui apportent leur soutien au département SIT.

Comme il s'agit de deux métiers différents, il serait rare de trouver une personne ayant les deux qualifications. Le Canada envisagerait-il d'inclure un superviseur NavAids et de retirer cette expérience requise au responsable SIT ? Ou serait-il acceptable et recevrait-il un laissez-passer si le soumissionnaire couvrait l'exigence d'expérience NavAids avec une personne supplémentaire ?

Réponse 13

Bien qu'il s'agisse de deux volets différents, les NAVAIDS et les télécommunications au sol sont deux sous-sections connexes du SIT qui fournissent des services de télécommunication/NAVAIDS et de soutien informatique sur une base

aérienne. L'ARC classe les deux volets comme une seule fonction de soutien opérationnel clé. Plus important encore, le SIT fournit au commandant de l'escadre un soutien à la maintenance des moyens de commandement et de contrôle, des appareils d'aide à la navigation, des télécommunications au sol et de la sécurité informatique. En tant que tel, un gestionnaire SIT doit avoir l'expérience requise dans l'un des deux volets et une connaissance et une compréhension pratique des deux sous-secteurs.

Question 14

Veillez indiquer la date de début de contrat proposée.

Réponse 14

Le 1er avril 2021 est le début du programme de prise en charge, avec un statut opérationnel complet au 1er octobre 2021.

Question 15

Le Canada confirmera-t-il qu'il exige effectivement que le soumissionnaire soumette sa soumission par courrier électronique ET sur papier ?

Réponse 15

Le Canada confirme cette exigence.

Question 16

Le Canada confirmera-t-il que les espaces/aires de travail approprié nécessaires à l'exécution des travaux prévus dans la présente DDP seront fournis sans frais à l'entrepreneur ?

Réponse 16

Les seuls biens immobiliers appartenant au MDN qui doivent être fournis gratuitement sont énumérés dans le tableau IFG. Tous les autres biens immobiliers appartenant au MDN seront loués à l'entrepreneur à leur juste valeur marchande.

Question 17

La réponse à la question n° 100 de la DDR indiquait que le Canada augmentera la limite de pages pour les points 2.2a, 2.2b et 2.2c de la DDP, mais la limite de pages n'a pas été révisée. Le Canada révisera-t-il la limite de pages ?

Réponse 17

Le critère a été modifié pour ajouter "recommandé", ce qui signifie qu'il n'y aura pas de pénalité si les soumissionnaires dépassent les 10 pages.

Question 18

Dans l'annexe J, il y a des cas où les énoncés suivants sont inclus comme "astérisques" à l'utilisation de sous-traitants pour répondre aux exigences suivantes

- dans le critère obligatoire 1a Expérience de l'entreprise - * Aux fins du présent critère 1a seulement, pour chacun des 11 éléments présentés, le Canada tiendra compte de l'expérience soit du soumissionnaire et soit de son ou ses sous-traitants proposés pour une section quelconque.
- Pour les critères 2.1a.1 à 2.1a.16, le Canada prendra en considération l'expérience du soumissionnaire ou de ses sous-traitants proposés pour une section donnée.

Veuillez confirmer ce qu'on entend par "une section" dans ces cas. Cela signifie-t-il que pour la section 1a, l'expérience d'un sous-traitant ne peut être utilisée que dans l'UNE des onze sections identifiées dans les exigences de la soumission ? Le Canada prendra-t-il en considération l'expérience du soumissionnaire et de son ou ses sous-traitants proposés pour UNE SEULE section ? OU le Canada tiendra-t-il compte de l'expérience du soumissionnaire ou de l'un ou l'autre de ses sous-traitants proposés pour TOUTES les sections ?

Réponse 18

Canada tiendra compte de l'expérience du soumissionnaire ou de l'un ou l'autre de ses sous-traitants proposés pour N'IMPORTE QUELLE et TOUTES les sections.

Question 19

En référence à la partie 6 - 6.5 Exigences de sécurité des ressources pour l'attribution des contrats dans le cadre de la DDP, il est indiqué que le chef de hangar, le personnel du contrôle de la circulation aérienne (CCA) et le personnel du COE doivent être des citoyens canadiens. De même, les cadres supérieurs du contractant doivent être canadiens, ce qui, nous le supposons, inclut le directeur des opérations et tous les autres membres du personnel clé. Pouvez-vous confirmer cette hypothèse ? Et, y a-t-il une exigence que le personnel ait la citoyenneté canadienne avant la date limite de soumission des offres ? Ou, si le soumissionnaire s'engage à obtenir la citoyenneté canadienne, y a-t-il une date limite à laquelle cette citoyenneté doit être en place ?

Réponse 19

Le Guide de sécurité supplémentaire de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) traite clairement des exigences de citoyenneté de ces postes et, à ce titre, tous doivent avoir la citoyenneté canadienne avant l'attribution du contrat. Le Canada s'attend à ce que les soumissionnaires potentiels commencent le processus d'acquisition de leurs côtes de sécurité le plus tôt possible, car l'autorité contractante pourrait ne peut pas attendre le soumissionnaire retenu et l'attribuer au soumissionnaire classé deuxième si les cotes de sécurité prennent trop de temps.

- 4) À l'annexe J - Critères d'évaluation aux points 2.2a, 2.2b et 2.2c **SUPPRIMER** les critères 2.2a, 2.2b et 2.2c en entier et les **REEMPLACER** par les suivants :

Les critères qui suivent portent sur la mesure dans laquelle la proposition présente et démontre en détail une compréhension profonde des exigences fonctionnelles et techniques propres à chaque annexe de l'EDT.

N°	Critères cotés	Exigences de présentation	Barème d'évaluation	Points disponibles
2.2a	<p>Plan technique</p> <p>La réponse sera évaluée selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mesure dans laquelle elle démontre que le soumissionnaire comprend et respecte les exigences de l'annexe, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ les activités requises; ○ les rôles et les responsabilités; • le caractère raisonnable, la faisabilité et l'efficacité du plan selon le Canada; • la mesure dans laquelle l'approche fournit le 	<p>Le soumissionnaire devrait soumettre un plan technique pour chaque annexe de l'EDT. Il est recommandé de ne pas dépasser 10 pages par plan.</p> <p>Le plan technique doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la description d'une approche recommandée pour réaliser les travaux mentionnés dans chaque annexe, notamment : • une stratégie visant à limiter les perturbations pour les occupants et les activités; • la détermination des zones où il est possible de réaliser des économies et d'apporter des améliorations écologiques, et la stratégie permettant de produire ces résultats; • un plan de projet abrégé comprenant les activités nécessaires et décrivant la façon dont le plan sera mis en œuvre; 	<p>0 point Ne démontre pas une compréhension des exigences et ne remplit pas suffisamment le critère.</p> <p>20 points Démontre une compréhension limitée des exigences dans certains domaines. Cela signifie que plusieurs exigences ne sont pas remplies adéquatement ou que les descriptions sont générales et non particulières au projet.</p> <p>30 points Démontre une bonne compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Cela signifie que la plupart des exigences ont été remplies ou qu'elles ont toutes été remplies, mais qu'il manque de l'information ou des détails.</p> <p>40 points Démontre une très bonne compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Cela signifie</p>	<p>50 points par annexe</p> <p>Maximum de 200 points</p>

N°	Critères cotés	Exigences de présentation	Barème d'évaluation	Points disponibles
	<p>meilleur rapport qualité-prix au Canada;</p> <ul style="list-style-type: none"> le niveau d'uniformité par rapport au reste de la proposition du soumissionnaire. 	<ul style="list-style-type: none"> une explication de comment le plan répondra à chaque élément de la section des exigences dans l'annexe de l'EDT pertinente. 	<p>que toutes les exigences sont remplies, mais qu'il manque un peu d'information.</p> <p>50 points Démonstre une excellente compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Toutes les exigences décrites sont très clairement remplies.</p>	
2.2b	<p>Plan de prestation des services</p> <p>La réponse sera évaluée selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mesure dans laquelle elle démontre que le soumissionnaire comprend et respecte les exigences de l'annexe, notamment : <ul style="list-style-type: none"> les rôles et responsabilités; les points qui doivent être améliorés; la coordination requise avec les intervenants pertinents; le caractère raisonnable, la faisabilité et l'efficacité 	<p>Le soumissionnaire doit présenter une description du plan de prestation de services pour chaque annexe de l'EDT. Il est recommandé que chaque plan ne comporte pas plus de 10 pages.</p> <ol style="list-style-type: none"> Comment les services fournis dans une annexe peuvent compléter ceux d'une autre annexe ou en dépendre. Les difficultés et les contraintes. Une compréhension des divers participants et intervenants des annexes. 	<p>0 point Le plan ne démontre pas une compréhension des exigences.</p> <p>20 points Le plan démontre une compréhension limitée des exigences dans certains domaines. Cela signifie que plusieurs exigences ne sont pas remplies adéquatement ou qu'il manque au plan des étapes clés.</p> <p>30 points Le plan démontre une bonne compréhension des exigences. Cela signifie que la plupart des exigences ont été remplies ou qu'elles ont toutes été remplies, mais qu'il manque de l'information ou des détails.</p> <p>40 points Le plan démontre une très bonne compréhension des exigences. Cela signifie que toutes les exigences sont remplies, mais qu'il manque un peu d'information.</p>	<p>50 points par annexe</p> <p>Maximum de 200 points</p>

N°	Critères cotés	Exigences de présentation	Barème d'évaluation	Points disponibles
	<p>de l'approche selon le Canada;</p> <ul style="list-style-type: none"> le niveau d'uniformité par rapport au reste de la proposition du soumissionnaire. 		<p>50 points Le plan démontre une excellente compréhension des exigences décrites et les remplit toutes très clairement. Toutes les exigences décrites sont très clairement remplies.</p>	
2.2c	<p>Plan de dotation</p> <p>La réponse sera évaluée selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mesure dans laquelle elle démontre que le soumissionnaire comprend et respecte les exigences de l'annexe; la mesure dans laquelle l'approche comprend un plan complet et réalisable pour résoudre tous les problèmes de dotation, lorsque cela est requis; la mesure dans laquelle différentes stratégies sont efficacement utilisées; 	<p>Le soumissionnaire devrait soumettre un plan de dotation pour chaque annexe de l'EDT. Il est recommandé de ne pas dépasser 10 pages.</p> <p>Le plan de dotation devrait contenir :</p> <p>a) la stratégie de recrutement pour attirer et retenir les employés qualifiés, abordant entre autres les incitatifs, la région d'emploi et les ressources;</p> <p>b) la stratégie de formation initiale et récurrente pour s'assurer que le personnel comprend et respecte toutes les politiques et tous les règlements de sécurité pertinents, et la fourniture aux employés des ressources et du matériel appropriés pour leur permettre d'exécuter leurs tâches respectives;</p>	<p>0 point Ne démontre pas une compréhension des exigences et ne remplit pas suffisamment le critère.</p> <p>20 points Démontre une compréhension limitée des exigences dans certains domaines. Cela signifie que plusieurs exigences ne sont pas remplies adéquatement ou que les descriptions sont générales et non spécifiques au projet.</p> <p>30 points Démontre une bonne compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Cela signifie que la plupart des exigences ont été remplies ou qu'elles ont toutes été remplies, mais qu'il manque de l'information ou des détails.</p> <p>40 points Démontre une très bonne compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Cela signifie</p>	<p>50 points par annexe</p> <p>Maximum de 200 points</p>

N°	Critères cotés	Exigences de présentation	Barème d'évaluation	Points disponibles
	<ul style="list-style-type: none"> le caractère raisonnable, la faisabilité et l'efficacité du plan de dotation selon le Canada. 	<p>c) la stratégie de remplacement pour des postes temporaires et à temps plein, y compris les mesures relatives au transport et à la réinstallation pour répondre aux besoins qui ne peuvent être comblés par la main-d'œuvre locale, et les dispositions du soumissionnaire, le cas échéant, afin de pourvoir les postes clés au besoin;</p> <p>d) la liste de tous les obstacles qui pourraient empêcher le soumissionnaire de réaliser le plan proposé et les stratégies pour réduire ces risques. En l'absence de risques, inscrire S. O.;</p> <p>e) le plan d'urgence pour minimiser les interruptions de service en raison de la non-disponibilité de la main-d'œuvre après l'attribution du contrat en raison, entre autres, de grèves ou d'une augmentation des possibilités d'emploi au niveau local.</p>	<p>que toutes les exigences sont remplies, mais qu'il manque un peu d'information.</p> <p>50 points Démonstre une excellente compréhension des exigences ainsi que des buts et objectifs généraux. Cela signifie que toutes les exigences sont remplies et que la réponse est très claire.</p>	

5) À la clause **4.2.1 - Base de sélection - Cote combinée la plus élevée du mérite technique et du prix**, **SUPPRIMER** la clause dans son intégralité et la **REMPLETER** par ce qui suit :

4.2.1 Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée sur le plan du mérite technique et du prix

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b. satisfaire à tous les critères obligatoires;
obtenir le nombre minimal de **2421** points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés. L'échelle de cotation compte **3395** points.